

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Questions éthiques autour d'une relation père-enfant

Bert, Catherine

Published in:
Les Politiques Sociales

Publication date:
2006

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Bert, C 2006, 'Questions éthiques autour d'une relation père-enfant', *Les Politiques Sociales*, numéro 3-4, pp. 110-114.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Questions éthiques autour d'une relation père-enfant

Catherine Bert

Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix, Namur, Belgique

« Il fait quoi ton papa ? » Cette question, en apparence anodine, si souvent entendue dans les cours de récréation et autres lieux de socialisation des enfants s'avère parfois douloureuse et embarrassante pour l'enfant à qui elle est posée.

L'enfermement du père est un poids lourd à porter sur les épaules d'un enfant. Cet être en devenir doit affronter diverses questions relatives à son identité mais aussi au regard que la société porte sur l'enfermement.

Bien que la question centrale soit, dans la perspective adoptée, l'intérêt de l'enfant, on comprend aisément qu'il est difficile de dégager l'intérêt de l'enfant de l'intérêt des parents. Le respect de l'un implique le respect de l'autre ainsi qu'en témoignent les différentes questions éthiques abordées.

Une question de vérité

La question de la vérité peut être envisagée dans ce contexte sous un double aspect : tout d'abord sous l'aspect de l'adéquation entre le discours et la réalité et, ensuite, sous l'aspect plus complexe du jugement de valeur qui situe la réalité dans un ordre moral.

Savoir où est papa, savoir pourquoi il n'est pas à la maison... autant de questions sur une réalité souvent bien difficile à

expliquer. Il ne semble néanmoins dans l'intérêt d'aucun de fuir la difficulté. Les mensonges et les non-dits à ce sujet constituent de véritables fardeaux dont le temps ne permet pas de se dégager plus facilement. La vérité est avant tout une question d'adéquation à la réalité. Pour les parents comme pour l'enfant, dire la réalité et en parler, c'est sans doute commencer à l'accepter et donc se donner les moyens de mieux y faire face.

Le deuxième aspect de la question de la vérité est lié à la charge axiologique qui qualifie les raisons de l'enfermement. Certes différents facteurs tels que la gravité de la faute ou l'âge de l'enfant nuancent l'intensité de la question, selon que l'enfant perçoit plus ou moins clairement l'importance du respect des normes. Toute la difficulté, à ce niveau, est de concilier deux éléments essentiels. Il faut à la fois préserver l'image du père et permettre à l'enfant de distinguer ce qui, dans la société, est tolérable de ce qui ne l'est pas.

La question de la vérité est sans doute primordiale dans la problématique qui nous occupe. Ce n'est qu'après l'avoir abordée que l'on peut appréhender les autres questions.

Une question d'identité

Aucun argument ne semble justifier que l'on ait des raisons légitimes d'occulter la réalité de l'enfermement tant l'héritage transgénérationnel demeure un élément déterminant dans la construction de l'identité (Adhami, 1998, p.46).

L'enfant est impliqué dans l'histoire du parent jusqu'à ce qu'il acquière sa propre autonomie. En outre, celle-ci se construit dans le prolongement de leur histoire personnelle. L'enfant peut soit apprivoiser ce passé et d'une certaine façon s'en libérer, soit en rester prisonnier. La nature des rapports entretenus avec les parents peut alors devenir un élément facilitant l'autonomie ou au contraire constituer un obstacle à son élaboration. Ainsi, l'absence d'un père est une blessure difficile à cicatriser et le silence, parfois entretenu, autour de cette absence ne fait que renforcer la douleur qui s'exprime par exemple dans des tentatives de réparation et/ou des phénomènes de répétition.

Or la capacité de prendre en charge son propre destin implique au moins deux conditions : 1) la possibilité d'avoir accès à d'autres options possibles et 2) le contrôle de la direction de ses actions. Ces deux conditions remplies, le jeune adulte peut intro-

duire de nouvelles modalités d'action dans sa vie et échapper à tout éventuel schéma déterministe.

Etre soi suppose la capacité de vivre comme individu autonome, au sens étymologique du terme : qui se donne ses propres lois, c'est-à-dire, corollairement, qui a la capacité de raisonner sur les fins de la vie, y compris les fins morales (Thomas, 1996, p.123).

Une question de continuité

Si le maintien de la relation affective parent-enfant est d'une grande importance pour l'enfant, il l'est également pour le parent en prison, voire pour la famille. Pour tous, l'enjeu de la continuité d'une relation apparaît comme déterminant le respect de soi. Le respect, l'estime de soi peuvent être entendus comme la conscience de sa propre valeur, l'intime conviction que sa conception du bien, son projet de vie sont dignes d'être mis en œuvre et la confiance dans sa capacité de réaliser ses propres intentions (1).

À ce titre, la justification d'une sanction pénale telle que la privation de liberté ouvre à la prise en considération des conséquences favorables et défavorables susceptibles de découler de la sanction.

Si la sanction entretient le sentiment de culpabilité ou contribue à son développement, elle maintient dans le passé et tient en retrait d'une participation au monde commun. Ce type de rupture affecte l'individu au plus profond de lui-même jusqu'à parfois saper la confiance en soi. Par contre, si la sanction permet de mettre en perspective la signification de l'expérience de la faute par rapport, par exemple, aux projets et obligations d'un individu responsable, d'autres possibles s'ouvrent. Les règles de justice évaluant son comportement peuvent être reconnues comme légitimes aux yeux du coupable. Celui-ci peut alors devenir juge de ses propres actes et les assumer, voire les transcender. La justice n'a d'ailleurs de sens que dans les conditions normales d'une coopération humaine.

La continuité de la relation parentale apparaît, ainsi, comme un élément déterminant dans le développement du respect de soi.

Ce que le papa "doit" faire...

Tout l'embarras de répondre à la question initialement posée «Il fait quoi ton papa ? » tient dans le fait que la réponse ne

pourra s'inscrire dans le cadre d'une norme sociale. La réponse marginalise le père mais aussi l'enfant et sa famille. Les attentes face au rôle du père sont importantes, bien que ce rôle se soit considérablement modifié au cours des dernières décennies. Son importance reste primordiale dans l'éducation affective et sociale de l'enfant. L'autorité, davantage partagée avec la mère, n'a d'autre finalité que d'apprendre au plus jeune le respect des normes et des lois. Mais quand le père est sanctionné parce qu'il n'a pas respecté les normes ou les lois, il semble essentiel d'inventer et de mettre en place de nouvelles modalités relationnelles afin de préserver la légitimité de ce rôle.

La définition de la liberté de J. J. Rousseau est à cet égard éclairante. Ce philosophe du XVIII^e siècle envisage la liberté comme une «perfectibilité» (cité in Ferry/Vincent, 2001, p.27), c'est-à-dire comme une faculté de se perfectionner tout au long de son existence. C'est parce qu'il est libre et autonome que l'être humain est un être moral et responsable. On peut lui imputer de bonnes ou de mauvaises actions dont il a la capacité d'assumer les conséquences. Dans quelle mesure l'enfermement est-il un moyen d'accomplir cette faculté de perfectibilité ? On rejoint alors l'analyse des questions éthiques qui viennent d'être abordées. Reconnaître la faute et l'inscrire dans l'histoire d'une vie pour mieux l'assumer amène à se tourner vers le présent et vers le futur. Cela signifie, dans la mesure du possible, continuer à se sentir responsable et continuer à faire des projets de vie.

L'enfant attend-il plus de son père un modèle de perfection ou le modèle d'un homme responsable qui sait assumer ses faiblesses et réagir face aux difficultés de la vie ? L'identité morale du parent enfermé ne prend sens que si celui-ci intègre le passé à son présent en assumant la responsabilité d'un changement réfléchi et authentique. Pour le père comme pour l'enfant, la vie ne prend sens que si les projets de chacun peuvent avoir un lien.

Notes

(1) Voir à ce sujet, Rawls J., 1987, *Théorie de la justice*, Paris, Seuil (trad. fr.).

Bibliographie

ADHAMI A., 1998, "Rupture de transmission et transmission de ruptures", *L'Observatoire*, n°18.

FERRY L., VINCENT J.-D., 2001, *Qu'est-ce que l'homme?*, Paris, Odile Jacob,

RAWLS J., 1987, *Théorie de la justice*, Paris, Seuil (trad. fr.).

SOINS, PEDIATRIE-PUERICULTURE, 2002, "Dossier : l'enfant et la prison", n°204, février pp.15-36.

THOMAS L., 1996, "Autonomie de la personne", in CANTO-SPERBER M., Dir., *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*.